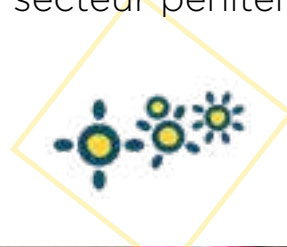




AUTONOMISATION DES FILLES ET DES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Un partenariat entre l'État sénégalais, l'UNICEF, le Bureau international des droits des enfants et les enfants du Sénégal pour renforcer les procédures et formations des forces de sécurité, de la magistrature, du travail social et du secteur pénitentiaire.

SÉNÉGAL • 2020-2025



unicef 
pour chaque enfant

Le Sénégal fait face à un défi majeur : la violence à l'encontre des filles et des femmes. Plus de 55 % des ménages y sont confrontés¹, et le nombre de cas de violences faites aux femmes enregistrés devant les tribunaux a plus que doublé en l'espace de cinq ans². La discrimination, les inégalités et les violences sexuelles et sexistes sont un frein considérable au développement, à la gouvernance et au respect des droits de la personne au Sénégal. L'analyse de la situation du pays fait émerger l'intérêt de renforcer la coordination entre les secteurs et la professionnalisation des approches au sein du système de protection de l'enfant. Des variations importantes dans la mise en oeuvre et la qualité des interventions peuvent provoquer une perte de confiance des enfants, en particulier des filles, envers celles et ceux censés les protéger, et venir exacerber les vulnérabilités existantes.

Depuis plusieurs années, le gouvernement sénégalais s'est saisi de la question, adoptant notamment une Stratégie nationale de protection de l'Enfant (2013) – qui coordonne et guide les acteurs afin de renforcer les droits des enfants et le système de protection – et l'Agenda national de la fille (2020), fondé sur la formation, afin de renforcer le cadre légal de protection des enfants. Plusieurs partenaires techniques et financiers sont déjà à pied d'oeuvre pour appuyer ces changements, notamment en matière de formation continue du personnel actuellement en service.

Dans ce contexte, et fort de son expérience en renforcement durable des capacités des acteurs nationaux de la protection de l'enfant dans plus d'une trentaine de pays, le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR, ou le Bureau) s'engage au Sénégal avec un projet de quatre ans, appuyé par Affaires mondiales Canada et l'UNICEF, visant à autonomiser les filles et les acteurs de première ligne contre les violences sexuelles et sexistes.

Quelques situations de vulnérabilité affectant les filles au Sénégal :

- 15 % des filles âgées de 0 à 14 ans sont victimes de mutilations génitales, dont 72 % avant l'âge de 5 ans³
- Au moins une fille âgée de 15 à 24 ans sur trois est victime de mariage précoce et forcé⁴
- 55,3 % des cas de violences sexuelles et sexistes se produisent à l'intérieur des familles, et 40,4 % des cas ne sont pas signalés⁵
- Plus de 54 800 enfants ont été confiés à des marabouts dans des écoles coraniques dans la région de Dakar en 2014, dont 16 758 filles. Ces filles talibées sont souvent forcées à mendier et souffrent de harcèlement, de châtiments corporels sévères, et parfois de sévices et d'exploitation à caractère sexuel⁶.

UNE APPROCHE PARTICIPATIVE POUR ACCOMPAGNER LES INSTANCES RESPONSABLES DANS LES PROCESSUS DE CHANGEMENT DURABLE

Dans toutes ses initiatives, le Bureau international des droits des enfants adopte une approche participative auprès des différents publics visés (institutions, professionnelles et professionnels, enfants...). Avec une expertise technique éprouvée depuis plus de 25 ans, l'IBCR agit pour accompagner les efforts de changement en matière de protection de l'enfant, et favoriser la contribution active de chacun au renforcement de ses propres capacités. Il se place ainsi en partenaire en appui aux institutions étatiques du système de protection et aux réseaux de participation des enfants, pour favoriser l'adaptation des actions et résultats au contexte et les changements dans les pratiques des acteurs visés.

Depuis 2009, l'IBCR accompagne le Sénégal et d'autres pays de la sous-région dans l'amélioration des cursus de formation initiale et spécialisée des forces de police et de gendarmerie eu égard aux droits de l'enfant. L'évolution du contexte sénégalais a généré un besoin croissant de coordination et de renforcement des acteurs de la protection de l'enfant, donnant lieu à de nouveaux échanges avec l'IBCR. Échanges qui ont mené au développement d'un projet dédié à l'adaptation des pratiques de protection de l'enfant aux normes internationales (telles que mentionnées dans les Conventions et protocoles ratifiés par l'État sénégalais), avec un accent particulier mis sur la participation significative des filles et le renforcement de leur capacité d'action pour contrer les violences sexuelles et sexistes.

Plusieurs missions ont ainsi été menées au Sénégal, pour échanger avec les autorités et valider le projet. Elles ont permis de recueillir de l'information sur le cadre global de la protection des enfants dans le pays et d'évaluer — sur la base d'entretiens réguliers avec des institutions, des acteurs de la société civile et des organisations internationales — les besoins en termes de renforcement du système de protection de l'enfant victime de violences au Sénégal.

¹ Université Gaston Berger, Étude « Violences basées sur le genre au Sénégal : la prévention comme alternative aux périls de sécurité et de justice, 2012-2015 », p.9-10, septembre 2015

² Étude SIT/CNF-UDTS « Les violences faites aux femmes dans cinq régions du Sénégal », p.10, octobre 2018

³ Source : étude de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2017)

⁴ *Ibid*

⁵ Université Gaston Berger, Étude « Violences basées sur le genre au Sénégal : la prévention comme alternative aux périls de sécurité et de justice, 2012-2015 », p.9-10, septembre 2015

⁶ Ministère de la Justice au Sénégal, cartographies des écoles coraniques de la région de Dakar, 2014

LE PROJET D'AUTONOMISATION DES FILLES ET DES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES AU SÉNÉGAL (2020 - 2025)

Afin d'accompagner les efforts entrepris par l'État sénégalais dans le domaine de la protection de l'enfant au cours de la dernière décennie, l'IBCR met en œuvre un projet pour réduire les violences exercées à l'encontre des enfants au Sénégal. Compte tenu du contexte du pays, l'initiative cherche également à mettre l'accent sur l'égalité entre les genres et le renforcement du pouvoir des filles dans les décisions qui les concernent.

Le projet s'étendra sur une période de quatre ans et s'appuie sur deux piliers :

- **La professionnalisation de secteurs de l'État intervenant dans le système de protection de l'enfant**, soit les forces de sécurité (police et gendarmerie), la magistrature, le secteur social et le secteur carcéral
- **Le renforcement du rôle et de la prise en compte de la parole des enfants** dans la prévention et l'action contre les situations de vulnérabilités auxquelles ils font face

Cet accompagnement s'inscrit dans la lignée des politiques et des stratégies gouvernementales actuelles du pays pour lutter efficacement contre toute forme de violence sexuelle et sexiste faite aux enfants. Le projet de l'IBCR a pour objectif de renforcer le système de protection de l'enfant dans son ensemble, par la coordination entre les secteurs, le développement de compétences en matière de mise en œuvre des droits de l'enfant – grâce à l'intégration de procédures et de protocoles harmonisés dans les pratiques professionnelles, à la formation ainsi qu'à la certification et à l'accompagnement de formatrices et de formateurs – et l'autonomisation des enfants, principalement les filles, dans la promotion de leurs droits.

COORDINATION
MULTISECTORIELLE



DÉVELOPPEMENT
DE COMPÉTENCES



AUTONOMISATION
DES ENFANTS

LES SECTEURS IMPLIQUÉS

Conformément à l'approche participative et interdisciplinaire de l'IBCR, ce projet mobilise les institutions sénégalaises, ainsi que des organisations locales et internationales œuvrant au renforcement des capacités des acteurs visés et/ou dans le domaine de la protection de l'enfant. Une telle approche favorise l'atteinte des objectifs, en identifiant les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes et en évitant les chevauchements ou l'omission d'interventions en matière de formation aux droits et à la protection de l'enfant.

Les parties prenantes institutionnelles : les professionnelles et professionnels des quatre secteurs visés, ainsi que des membres des partenaires financiers du projet.

Les parties prenantes non-gouvernementales : les organisations de la société civile qui accompagnent des enfants et des jeunes et les ONG internationales de protection de l'enfant présentes au Sénégal.

GOVERNANCE DU PROJET

C'est dans cette perspective de coordination et d'échange d'expertises qu'un **comité de pilotage**, un **groupe de référence** ainsi que **trois groupes de travail sectoriels** (un par secteur d'intervention) sont mis en place pour appuyer et orienter la mise en œuvre du projet.

Ce projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec les plus hautes autorités des ministères suivants :

- Ministère de la Famille, de la Femme, du Genre et de la Protection de l'enfant (ministère de tutelle du projet)
- Ministère de la Santé et de l'action sociale
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère des Forces armées

Groupe
sectoriel
justice

Groupe
sectoriel
police
et gendarmerie

Groupe
sectoriel
travail social

**FORCES DE POLICE,
GENDARMES, PERSONNELS
DE LA JUSTICE, DU TRAVAIL
SOCIAL ET DU SECTEUR
PÉNITENTIAIRE**

Groupe de
pilotage
interministériel

Groupe de
référence



COMITÉ DE PILOTAGE

Mécanisme bilatéral de coordination, d'encadrement et de supervision de l'ensemble du projet, ce comité se réunira au moins une fois par an pour statuer sur les rapports, plans et budgets annuels et pour apprécier les progrès dans l'atteinte des résultats. Il sera co-présidé par les bailleurs de fonds et le ministère sénégalais tutélaire du projet, et composé d'une quinzaine de personnes des cinq autres ministères concernés, ainsi qu'au moins un membre d'association d'enfants et un enfant.



GROUPES DE TRAVAIL SECTORIELS

Ces groupes assurent les validations techniques des livrables et sont les relais du plaidoyer auprès des acteurs du projet, s'assurant de la bonne appropriation de ce dernier par les différentes parties prenantes. Chaque groupe est composé d'une dizaine de membres des écoles de formation de chaque secteur, ainsi que de personnes-ressources des ministères, institutions de formation et organisations dont les compétences sont en lien avec le mandat du projet. Les groupes sectoriels se réuniront au moins deux fois par an et des rencontres multisectorielles réunissant des membres des différents groupes seront également organisées.



GROUPE DE RÉFÉRENCE

Ce groupe de référence possède un statut consultatif et non décisionnel. Il guide les groupes de travail sectoriels et le Bureau dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique du projet et des activités prévues. Plateforme de consultation et de coordination pour l'orientation technique du projet, il sera animé au moins une fois par an, et composé d'une cinquantaine d'acteurs du système de protection de l'enfant du Sénégal. Ce groupe peut s'insérer dans une plateforme étatique existante de coordination du système de protection de l'enfant.

LA PARTICIPATION DE L'ENFANT AU CŒUR DES ACTIONS

Tout au long du projet, un accompagnement et un soutien technique seront offerts aux associations et réseaux de participation de l'enfant, afin de favoriser la prise d'autonomie des filles et des garçons en les outillant pour leur permettre de participer de manière plus significative aux processus décisionnels qui les concernent. Les enfants seront ainsi associés à toutes les étapes du projet (cadrage, ateliers, comités consultatifs...), pour renforcer leur rôle de leadership, appuyer la mise en œuvre du projet et contribuer à sa gouvernance.

Cette participation active des enfants permettra de développer des outils reflétant leurs réalités et leurs perspectives, pour améliorer concrètement leur expérience de protection. Des activités de consultation, de sensibilisation et de mobilisation menées par et pour les filles sont également prévues, sur la prévention et de la violence et les situations de vulnérabilité.



© 123RF / Riccardo Lennart Nils Mayer

LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Par la mise en œuvre du projet d'autonomisation des filles et des acteurs de première ligne contre les violences sexuelles et sexistes, l'IBCR et ses partenaires visent les résultats suivants :

- Un accès par les enfants victimes, témoins, suspects ou reconnus coupables de violences sexuelles et sexistes, à des **services de sécurité, de justice, sociaux et de privation de liberté plus respectueux des principes de leur protection et de leur participation active**, dans le but de réduire les préjudices causés par ces violences sur leur vie.
- La dotation des forces de police et de gendarmerie et des personnels de la justice, du travail social et du secteur pénitentiaire, d'**outils adaptés et de compétences accrues pour prévenir les violences sexuelles ou sexistes faites aux filles et protéger les enfants** en tenant compte des conditions dans lesquelles ils se trouvent et leurs sexospécificités.

- Une **qualité accrue des interactions entre les enfants et les professionnelles et professionnels** des secteurs visés grâce à la mise en place de mécanismes locaux de coordination, d'orientation et de prise en charge.
- Une **plus grande autonomie des enfants** dans la prévention et l'action contre les violences sexuelles et sexistes auxquelles ils sont confrontés, grâce à l'amélioration de leurs connaissances et compétences pour promouvoir et défendre leurs droits.

Ces changements contribueront ainsi à l'instauration d'un environnement où tous les enfants peuvent revendiquer et exercer leurs droits les plus fondamentaux, garantissant - en particulier aux filles - la jouissance de leurs droits sans être exposés aux violences sexuelles et sexistes.

LES GRANDES ÉTAPES

1 // L'ÉTAT DES LIEUX

La première grande étape du projet consiste en l'élaboration d'un état des lieux présentant le système de protection de l'enfant, centré autour du rôle et des responsabilités des forces de police et de gendarmerie, et des personnels de la justice, du travail social et du secteur pénitentiaire du Sénégal en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants, en particulier aux filles.

L'état des lieux est une analyse et une évaluation approfondie du cadre législatif et institutionnel encadrant la protection de l'enfant et de la formation dispensée aux professionnelles et professionnels visés dans leurs écoles respectives. Les procédures formelles et informelles, les principaux enjeux dans les interactions avec les enfants ou encore le système de référencement en place sont parmi les dimensions examinées lors de cette étape.

En plus de fournir des données utiles à tous les acteurs concernés et intéressés par la protection et la promotion des droits de l'enfant, cette publication permettra aux groupes de travail sectoriels et à l'IBCR d'affiner leur stratégie d'intervention pour en optimiser la qualité et de cibler les besoins prioritaires de coordination et de renforcement des capacités des acteurs du système dans leurs pratiques.

2 // L'ÉLABORATION DE PROCÉDURES

Cette étape est l'occasion de concevoir ou revoir des protocoles détaillés et formalisés pour permettre la systématisation des tâches au sein d'un processus. L'objectif est d'améliorer autant que possible, de façon concrète et pratique et dans le contexte opérationnel du pays, les interactions entre les acteurs du système en gardant en perspective l'intérêt supérieur de l'enfant.

Concrètement, de nouvelles procédures adaptées aux besoins des

filles seront développées, validées et diffusées à l'échelle nationale, pour une meilleure prévention et un meilleur accompagnement par les corps professionnels visés. Ces procédures harmonisées permettront également de renforcer la coordination multisectorielle, pour une intervention plus efficace et mieux concertée.

Par ailleurs, pour le secteur de la sécurité, les services spécialisés de police et de gendarmerie seront appuyés dans leurs efforts de décentralisation, pour bénéficier aux filles sur l'ensemble du territoire national.

3 // LA CONCEPTION DE TROUSSES ET D'OUTILS DE FORMATION

Au cours de cette étape, les institutions partenaires pourront travailler de concert avec l'IBCR afin de développer et bonifier des formations axées sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants et aux filles en particulier. Des trousseaux de formations seront ainsi conçues, pour l'enseignement initial (visant les nouvelles recrues) et spécialisé (visant le personnel déjà en service).

Chaque trousse sera composée des outils nécessaires à un enseignement autonome de la formation, tant du point de vue de la personne instructrice qu'apprenante, en plus de faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages transmis. Chaque trousse tiendra compte des derniers développements de la recherche sur l'apprentissage de l'adulte et sera développée en étroite collaboration avec les écoles de formation étatiques.

4 // LA CRÉATION D'UN BASSIN DE FORMATRICES ET FORMATEURS CERTIFIÉS

Cette étape permet de certifier, par un processus rigoureux et évalué, le personnel des écoles de formation participantes qui enseignera le cours conçu dans le cadre du

projet. Les formations de personnes formatrices ciblent tant le développement de techniques d'enseignement propres à l'andragogie et à la transmission de compétences que le contenu des trousseaux de formation. Elles permettent de garantir un enseignement cohérent avec l'approche participative du projet.

5 // LE SUIVI DES PREMIÈRES UTILISATIONS DES OUTILS ET TROUSSES DE FORMATION

Suite à la certification du personnel appelé à utiliser et à enseigner les nouvelles formations développées dans les écoles de formation partenaires, les premiers cours seront dispensés. Le Bureau sera présent pour offrir son appui aux personnes formatrices tout en tenant compte de l'efficacité des cours suite à ces premières expériences pilotes. Les trousseaux de formation seront alors ajustés pour s'enrichir de ces premières expériences pratiques, tandis que les formatrices et formateurs seront accompagnés pour en analyser les leçons.

6 // L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE PLAIDOYER POUR PÉRENNISER LES CHANGEMENTS

Par son approche globale, ce projet cherche à placer les acteurs de changement au cœur du processus de transformation aux niveaux individuel, relationnel et sociétal, afin qu'ils puissent faire évoluer les mentalités et les perceptions, mais aussi entreprendre des actions concrètes et durables en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux filles. Tout au long du processus, les partenaires seront ainsi accompagnés pour favoriser la pérennité des actions et des changements générés par projet, notamment par l'application effective des procédures, et l'intégration des nouveaux cours dans les curricula des écoles de formation de façon obligatoire, permanente et évaluée, grâce à une stratégie de plaidoyer.

L'IBCR ET LE SÉNÉGAL

Depuis 2009, l'IBCR a accompagné le Sénégal dans plusieurs initiatives visant à renforcer son système de protection de l'enfant, notamment par l'intégration de formations dans les écoles de police, de gendarmerie et de défense du pays ou encore la mise en place de systèmes de surveillance et de communication de l'information sur les pires violations des droits de l'enfant liés aux violences en Casamance. En mars 2018, le Bureau a également organisé un atelier multi-sectoriel permettant à tous les acteurs du système de protection de l'enfant sénégalais de discuter des problématiques majeures auxquelles les filles et les garçons font face dans le pays, des compétences requises par chaque corps de métier pour mieux accompagner la trajectoire des enfants dans le système de protection, des programmes existants de renforcement des capacités de ces métiers, des mécanismes de coordination, et des dispositifs de référencement des cas impliquant les enfants.

L'IBCR EN BREF

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1994 et établie à Montréal (Canada). Il a pour mission de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'enfant dans le monde entier, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses trois protocoles facultatifs.



4 BUREAUX dans le monde



Plus de **25 ANS D'EXISTENCE**



Près de **50 PAYS** touchés par nos actions



Environ **50 PERSONNES EMPLOYÉES** de façon permanente



Les droits de plus de **4 MILLIONS D'ENFANTS MIEUX PROTÉGÉS** grâce à nos actions



Plus de **4 610 ENFANTS CONSULTÉS** dans le cadre de nos projets



Plus de **64 300 PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS FORMÉS** aux droits de l'enfant

DOMAINES D'INTERVENTION



Enfants et justice



Enfants et situations d'urgence



Lutte contre l'exploitation et les violences faites aux enfants



© 123RF / Riccardo Lennart Niels Mayer

Avec l'appui technique et financier de :



BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS
INTERNATIONAL BUREAU FOR CHILDREN'S RIGHTS
OFICINA INTERNACIONAL DE LOS DERECHOS DEL NIÑO

Bureau international des droits des enfants

805 rue Villeray, Montréal (Québec) H2R 1J4 Canada
+1 514 932 7656 • info@ibcr.org

Villa Yoff RANHARD, rue 478,
Dakar, Sénégal

+221 33 868 82 60 • c.gallie@ibcr.org

WWW.IBCR.ORG

